



Engagement personnel en cas de liquidation/faillite

Par **Odette_old**, le **03/10/2007** à **22:00**

Bonjour,

J'aimerais connaître les risques que j'encoure à titre personnel en cas de faillite de ma société.

Je suis co-fondatrice d'une SA de 12 personnes avec conseil d'administration (721Z / Syntec).

Je suis également actionnaire minoritaire (24%), administrateur (désigné dans les statuts), salarié (1er salarié) et responsable d'une équipe.

Je siège au comité de direction, ai la signature sur les comptes...

La conjoncture ne nous étant pas très favorable, aujourd'hui je viens à me demander dans quelle mesure je serais redevable des éventuelles dettes laissées par ma société.

J'ai 2 associées, l'une à mon niveau et l'autre majoritaire avec la fonction de DG et président du CA. Peuvent-elles prendre des décisions qui impacteront mes biens propres, ma famille, comment puis-je nous protéger ? (J'ai un contrat de mariage avec séparation de biens)

Merci de me faire part de vos expériences.